EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins

Date : 5 juin 2023
Référence :Segur Numérique

Feuille de route du numérique en santé en Côte-d'Or : un pas décisif est franchi avec les radiologues

L'ensemble des cabinets libéraux de radiologie de Côte-d'Or a déployé la version SEGUR de son système informatique. Ainsi, dès que le patient est identifié via son INS qualifié[1], le partage des comptes rendus entre les professionnels de santé et avec le patient est réalisé en échange numérique sécurisé.

Qu'est-ce que ça change pour ces données essentielles de diagnostic ?

➢ **Une Alimentation systématique du DMP du patient avec les comptes rendus de radiologie**

Ces données partagées sont immédiatement consultables par :

- ✓ les professionnels de santé membres de **l'équipe de soins** participant à la prise en charge effective du patient (via le logiciel métier ou https://www.dmp.fr/ps/, consulter la rubrique 'imagerie').
- ✓ les **autres professionnels de santé sous consentement** explicite du patient.
- ✓ le **patient** via 'Mon Espace Santé' (consulter la rubrique 'Document' > 'Radio, écho, scanner IRM, …').

➢ **Un Envoi systématique des comptes rendus d'examens de radiologie par messagerie sécurisée via MSSanté :**

- ✓ Aux **médecins correspondants** sur leur adresse MSSanté (arrêt des envois Apicryptv1[2]).
- ✓ Au **patient** sur sa messagerie disponible sur « Mon Espace Santé ». Dès activation de son compte, le patient peut consulter le courriel et accéder aux documents joints (les télécharger…).

[1] INS qualifié : Identifiant national de Santé validé par une pièce d'identité
[2] Vous pouvez continuer à recevoir les CR via la version Apicrypt v2 interopérable avec l'espace MSS.

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Comment fiabiliser la réception des comptes rendus ?

➢ **Bien définir sa boîte aux lettres (BAL) MSSanté**

Pour l'envoi des comptes rendus (CR), la recherche d'adresse MSSanté du correspondant est réalisée via la consultation de l'annuaire santé : https://annuaire.sante.fr
Si vous utilisez des boites aux lettres de plusieurs opérateurs MSS (ordres, industriels, opérateurs locaux, structures de santé,…) nous vous conseillons d'identifier une **BAL préférentielle** pour recevoir ces courriels, et de la faire connaitre à vos confrères (par exemple en la faisant figurer sur vos ordonnances d'imagerie).

➢ **Utiliser les fonctionnalités de votre logiciel métier**

Votre logiciel vous permet de relever vos courriels, puis d'intégrer les CR au dossier patient. Il est donc important de lier votre adresse MSS préférentielle à celui-ci. Si vous souhaitez regrouper la réception de plusieurs comptes MSS dans votre logiciel (sous réserve de compatibilité avec l'opérateur) contactez votre éditeur.

➢ **Si votre logiciel métier n'est pas compatible avec votre opérateur MSS**

Vous recevrez vos messages à part et associerez manuellement les CR au dossier patient. Vous pouvez aussi rediriger certaines BAL de ces opérateurs vers votre BAL préférentielle (contactez votre éditeur).

➢ **Vous avez identifié une BAL MSSanté que vous n'utilisez plus**

Dès fin juin, les BAL sans activité pendant 2 mois consécutifs seront dépubliées de l'annuaire santé.

➢ **Vous n'avez pas encore de BAL MSSanté ?**

Contactez votre Délégué au numérique en santé (DNS) de l'Assurance maladie : **eservices.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr**

Comment bien intégrer les comptes rendus dans le dossier patient ?

Les données sont transmises conformément aux spécifications de dématérialisation des documents médicaux selon une norme définie. Vous pouvez prendre en compte le compte rendu avant de l'intégrer automatiquement dans le dossier patient. Si vous ne pouvez pas lire le compte rendu ou s'il ne s'intègre pas, vérifiez d'abord les mises à jour de votre logiciel ou d'Apimail (pour Apicrypt) ; puis contactez votre éditeur.

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé